

Rouen,  
Le 9 mars 2021

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Comme vous le savez, l'Education nationale en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales a lancé une campagne de dépistage de la COVID-19 par tests salivaires dans les écoles.

Seront concernés en priorité les territoires qui connaissent une circulation active du virus et les écoles dans lesquelles un ou plusieurs cas positifs auront été recensés.

Aussi pour nous permettre - si besoin - de mettre en place rapidement ces tests, je vous remercie de bien vouloir compléter l'autorisation parentale ci-jointe et la remettre à l'école de votre enfant **au plus tard le vendredi 12 mars**.

Je précise que ces tests gratuits pour les enfants sont réalisés, dans le respect des règles sanitaires, en partenariat avec des laboratoires d'analyse médicale agréés.

Il s'agit en effet de recueillir de la salive soit à l'aide d'un gros coton tige dans la bouche soit à l'aide d'une pipette sous la langue.

Ce prélèvement ne pourra toutefois pas être réalisé moins de 30 minutes après la dernière prise de boisson, d'aliment, d'un brossage des dents ou d'un rinçage bucco-dentaire.

Enfin, dans les 24 heures après le prélèvement, le laboratoire d'analyse médicale vous communiquera le résultat du test par SMS ou par mail.

Si le résultat est positif, il faudra isoler votre enfant (et les autres membres de la famille) et prévenir sans attendre l'école.

Si le résultat est négatif, les mesures barrières (port du masque pour les élèves à partir du CP, distanciation physique et lavage régulier des mains...) devront toujours s'appliquer.

Sachant pouvoir compter sur votre précieuse collaboration dans la lutte contre cette pandémie, je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Inspecteur d'académie - Directeur académique de la  
Seine-Maritime

Olivier WAMBECKE,

